

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Lundi 21 juillet 2025

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. DUBOIS Frédéric
Mme LAROUERE Florence	Mme FIOCРЕ Annie
M.BOUCHEX Philippe	M. TEDO Hervé
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme. THOMAS Stéphanie
M. CORSI Franck	Mme VALLAT Marie-Claude

Membres du Conseil absents :

M. Xavier CHABASSEUR-procuration à M. LEBERICHEL Philippe

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 20 juin 2025 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 20 juin 2025 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

2/Convention HTC Voie Douce

Une convention de passage a été proposée par HTC pour la création de la voie douce entre Massiac et Molompize. Pour rappel, l'aménagement et le remplacement des équipements seront à la charge de HTC et l'entretien courant et les réparations seront à la charge de la commune.

Un Arrêté permanent a été publié pour réglementer l'usage : utilisation de la voie douce réservée aux ayants droit + propriétaires + paysans-exploitants + ayants droits désignés par les propriétaires + chasseurs.

Marie Claude fait remarquer que les demandes d'aménagement dans la traversée du bourg n'ont pas d'effet alors que l'aménagement de la voie douce a été réalisée sans délai et sans encombre... M. Le Maire répond que les demandes relatives à ce type de projet sont soumises à approbation du Préfet.

Aménagement en cours jusqu'à la place de la bascule : printemps 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

3/ Convention de mise à disposition de l'agent communal au syndicat des eaux de la Grangeoune

Mise à disposition jusqu'à mise en service de la future STEP.

Convention rédigée en accord avec David R. (agent communal concerné).

Une nouvelle convention sera ensuite à prévoir pour l'aménagement et l'entretien paysager uniquement.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

4/ Convention Grangeoune travaux eaux pluviales

Les travaux en lien avec les eaux pluviales sont à charge de la commune (subventions et participations des particuliers ont été déduites) : un montant de 12 700 € reste à charge pour la commune. Remboursement à réception de la facture.

Cette délibération n'a pas été envoyée en Préfecture en raison de l'absence de convention et de confirmation du montant par le Syndicat de la Grangeoune.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

5/ Questions diverses

Le calendrier de Marquet sera transmis dès réception.

Les réunions de chantier sont prévues tous les mercredis de la durée des travaux.

Jeudi 24/07 : inauguration voie douce.

Gerbe pour les obsèques de M.Olivier Marleix : coût partagé entre membres du conseil et agents.

Fin de séance à 21h05

Le secrétaire de séance,

Florence LAROUERE

2025-5 PV CM du Lundi 21 juillet 2025

Le Maire,

Philippe LEBERICHEL

